
Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 12

L'an deux mil dix-sept, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2017

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Secrétaire de séance : Olivier JEHANNE

Votes à mains levées

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux élus de rajouter à l'ordre du jour trois dossiers, à savoir :

- Changement d'adresse E.H.P.A.D.
- Garantie d'un prêt à l'A.E.P.E.C. école saint Joseph de Maxent
- Retrait de la commune de Ruffiac au SIGEP de Guer

Communication de monsieur le Maire, des Adjointes, des Conseillers Municipaux délégués et des élus siégeant dans les différentes instances intercommunales.

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée que dans le cadre des présidentielles, il a parrainé Charlotte Marchandise, adjointe au maire de Rennes.
- le rapport final de l'étude globale d'aménagement du bourg dans le cadre d'un Contrat d'objectif développement durable a été présenté en réunion publique le 10 mars. Les urbanistes ont passé trop de temps en considérations générales alors que les habitants avaient hâte d'intervenir pour faire valoir leurs remarques. A la demande du public, les places de stationnement sur la place de l'église seront maintenues. L'emplacement actuel du monument aux morts pose problème avec la création d'un giratoire franchissable, il serait par contre mis en valeur sur la place Solidor, ce qui n'avait pas été envisagé initialement. Peu d'avis négatifs exprimés sur le nouvel emplacement proposé mais certains participants ont regretté que les panneaux d'exposition n'aient pas été mis à la disposition du public avant la réunion.
- café Salmon : une nouvelle rencontre a eu lieu le samedi matin 11 mars avec les frères Salmon, l'architecte, Olivier Jehanne et le maire pour finaliser les travaux à entreprendre et leur coût. La commune pourrait bénéficier de l'aide du Département au titre du bouclier rural, jusqu'à 50%, pour racheter le fonds de commerce qui serait mis en gérance.

Régis Berthault :

- intervient sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) et souhaite savoir où en est le dossier. L'association ECTI a transmis le lundi 13 mars le diagnostic réalisé sur le terrain, notamment un fichier récapitulatif de l'ensemble des non conformités par ERP/IOP (Etablissement Recevant du Public/ Installation Ouverte au Public).
- il réitère sa demande concernant la réfection du passage donnant sur la porte latérale de l'église.

Isabelle Couquiaud :

- informe que la médiathèque accueille une stagiaire du lycée saint Nicolas la Providence de Montauban de Bretagne pour 4 semaines du 20 mars au 15 avril 2017.

. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2017 : adopté à l'unanimité

Sommaire

2017/028. Comptes administratifs 2016. Page 2

2017/029. Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par monsieur Chobelet, receveur municipal. Page 3

2017/030. Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques. Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017. Page 4

2017/031. Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques. Dotation de soutien à l'investissement local. Page 4

2017/032. SIGEP de Guer – Participation 2017. Page 5

2017/033. SIGEP de Guer – Retrait de la commune de Ruffiac. Page 5

2017/034. ADMR – Participation 2017. Page 5

2017/035. Enquêtes publiques: résultats – fixation de l'indemnité au commissaire enquêteur. Page 6

2017/036. Changement d'adresse E.H.P.A.D..Page 7

2017/037. Garantie d'un prêt à l'AEPEC école saint Joseph de Maxent. Page 7

2017/028

Comptes administratifs 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de madame Isabelle Couquiaud délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la Commune, de l'Assainissement, dressés par monsieur Henri Doranlo, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES				30 354,49		30 354,49
OPERAT° EXERCICE	856 195,13	975 385,00	807 747,19	855 594,13	1 663 942,32	1 830 979,13
TOTAUX	856 195,13	975 385,00	807 747,19	885 948,62	1 663 942,32	1 861 333,62
RESULTATS CLOTURE		119 189,87		78 201,43		197 391,30
RESTES A REALISER			140 438,06	62 236,63	140 438,06	62 236,63
TOTAUX CUMULES		119 189,87	140 438,06	140 438,06	140 438,06	259 627,93
RESULTATS DEFINITIFS		119 189,87				119 189,87

ASSAINISSEMENT						
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTES			5 396,15		5 396,15	
OPERAT° EXERCICE	22 114,79	43 555,20	17 873,00	18 890,15	39 987,79	62 445,35
TOTAUX	22 114,79	43 555,20	23 269,15	18 890,15	45 383,94	62 445,35
RESULTATS CLOTURE		21 440,41	4 379,00		4 379,00	21 440,41
RESTES A REALISER			5 907,38	10 286,38	5 907,38	10 286,38
TOTAUX CUMULES		21 440,41	10 286,38	10 286,38	10 286,38	31 726,79
RESULTATS DEFINITIFS		21 440,41				21 440,41

2° Constate, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame Isabelle Couquiaud, présidente, met aux voix les Comptes Administratifs 2016 :

Commune : Votants : 11 - Pour 11

Assainissement : Votants : 11 - Pour 11

2017/029

Approbation des comptes des gestion 2016 dressés par monsieur Chobelet, receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du Receveur Municipal sont conformes aux comptes administratifs de Monsieur le Maire,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire met aux voix les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal :

Commune : Votants 12 - Pour 12

Assainissement : Votants : 12 - Pour 12

2017/030

Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques. Dotation Equipement des Territoires Ruraux – Année 2017

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le dossier concernant les travaux d'amélioration acoustique de la salle polyvalente - cantine.

Lors de sa séance du 15 février dernier, le conseil municipal avait confié le diagnostic de l'état existant et l'étude acoustique à la société ITAC, le tout étant estimé à 3 100,00 € HT

Suite à cette étude un cabinet d'architecte a été consulté, à savoir MCM Architectes de Châteaubriand. Un dossier a été remis en mairie avec un devis qui évalue le coût des travaux à 18 200,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'effectuer les travaux d'amélioration acoustique de la salle polyvalente - cantine,
- autorise le maire à signer le devis présenté par MCM Architectes pour un montant de 18 200,00 € HT,
- arrête les modalités de financement : coût total des travaux 21 300,00 €. D.E.T.R. 40 %, Dotation de Soutien à l'Investissement Local 30 %, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- sollicite de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., exercice 2017, une subvention pour « Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques ».

2017/031

Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques. Dotation de soutien à l'investissement local

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le dossier concernant les travaux d'amélioration acoustique de la salle polyvalente - cantine.

Lors de sa séance du 15 février dernier, le conseil municipal avait confié le diagnostic de l'état existant et l'étude acoustique à la société ITAC, le coût étant évalué à 3 100,00 € HT

Suite à cette étude un cabinet d'architecte a été consulté, à savoir MCM Architectes de Châteaubriand. Un dossier a été remis en mairie avec une estimation du coût des travaux de 18 200,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'effectuer les travaux d'amélioration acoustique de la salle polyvalente – cantine,

- autorise le maire à signer le devis présenté par MCM Architectes pour un montant de 18 200,00 € HT,
- arrête les modalités de financement : coût total des travaux 21 300,00 €. D.E.T.R. 40 %, Dotation de Soutien à l'Investissement Local 30 %, le reste étant couvert par des fonds propres de la commune,
- sollicite de l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local exercice 2017, une subvention pour « Bâtiments publics : Travaux de mise aux normes accessibilité de tous les établissements recevant du public – ERP – Respect des normes – Exigences acoustiques ».

2017/032

SIGEP de Guer – Participation 2017

Monsieur le Maire fait part de la participation de la commune au SIGEP de Guer pour l'année 2017. Il indique qu'une augmentation de 5 % a été votée pour cette année par le comité syndical, soit pour la commune de Maxent une participation financière de 5 135,96 €.

Il est proposé que la participation soit versée avant le vote du budget primitif qui est prévu au mois d'avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition du maire et décide de verser la somme de 5 135,96 € au SIGEP de Guer pour l'année 2017.

2017/033

SIGEP de Guer – Retrait de la commune de Ruffiac

Par délibération en date du 8 mars 2017, les membres du comité syndical du SIGEP de Guer ont délibéré et ont accepté, à 24 voix pour et 1 Abstention, le retrait de la commune de Ruffiac du dit syndicat à compter du 1^{er} septembre 2017, et ont décidé de modifier l'article 1 des statuts.

Toutes les communes adhérentes du syndicat sont consultées et doivent délibérer, et ce selon l'article L 163-16-1, abrogé par la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames Annie Hervé et Gaëlle Danielou, déléguées au SIGEP, donnent quelques précisions sur le fonctionnement et les créneaux qui seront éventuellement accordés à Guer Natation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au départ de la commune de Ruffiac du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine de Guer à compter du 1^{er} septembre 2017.

2017/034

ADMR – Participation 2017

L'Aide à Domicile en Milieu Rural de Plélan-le-Grand, par courrier en date du 10 février dernier, demande un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,40 € par habitant, soit pour Maxent 2 048,20 € (1,40 € x 1 463 habitants).

Régis Berthault, conseiller municipal, s'interroge sur la participation demandée à savoir 1,40 € par habitant, notamment comment est calculée cette somme.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, vote une subvention de 2 048,20 € à l'ADMR de Plélan-le-Grand pour l'année 2017.

Olivier Jéhanne, adjoint à la voirie rurale, présente les comptes rendus des enquêtes publiques qui ont eu lieu du mercredi 11 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017 inclus, avec permanence du commissaire enquêteur la matinée du 11 janvier et l'après-midi du 27 janvier.

Les dossiers concernent :

- l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 75 au lieu-dit « Mérignac »
- l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 292 – cadastré ZW 25 – « la Pairousse »
- l'aliénation d'une portion du terrain communal cadastré ZW 85 – le Rocher
- l'aliénation du chemin rural n° 45 « la Fontenelle »

Monsieur le commissaire-enquêteur a dressé un procès-verbal, avec avis, pour chaque enquête.

La commission voirie s'est réunie et a eu connaissance de l'avis du commissaire enquêteur. Elle propose aux membres du conseil municipal de suivre son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au déclassement pour aliénation d'une partie du chemin rural n° 75 au lieu-dit « Mérignac » à monsieur et madame Chabot domiciliés à Maxent « Mérignac »,
- émet un avis favorable au déclassement pour aliénation d'une portion du chemin rural n° 292 – cadastré ZW 25 – « la Pairousse », à monsieur Jean-Luc Jicquel domicilié à Maxent « le Rocher »,
- émet un avis favorable au déclassement pour aliénation d'une portion du terrain communal cadastré ZW 85 – le Rocher à monsieur Jean-Luc Jicquel domicilié à Maxent « le Rocher »,
- émet un avis défavorable à l'aliénation du chemin rural n° 45 « la Fontenelle »,
- fixe le prix du mètre carré à 0,50 € pour la portion du chemin rural n° 292, cadastré ZW 25 « la Pairousse » et pour la portion du terrain communal cadastré ZW 85 « le Rocher », (délibération du conseil municipal 2016/080, séance du 14 septembre 2016)
- fixe le prix du mètre carré à 5,00 € pour le délaissé de terrain communal faisant partie du chemin rural n° 75, (délibération du conseil municipal 2016/045, séance du 26 mai 2016),
- propose d'inclure dans chaque acte notarié une « clause de précaution » : « *l'acquéreur s'engage à se conformer à l'article 640 du code civil concernant l'écoulement des eaux pluviales* », à savoir : « *les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement, sans que la main de l'homme y ait contribué* »,
- nomme maître Pichevin, notaire à Plélan-le-Grand pour rédiger l'acte de vente, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur,
- fait savoir que les frais de géomètre, les frais administratifs (envois courriers en lettre recommandée avec accusé de réception), les vacations du commissaire enquêteur sont à la charge de chaque acquéreur.

2017/036

Changement d'adresse E.H.P.A.D.

Depuis l'ouverture de la nouvelle structure l'entrée de l'établissement se fait rue des Clouettes au numéro 9 et non plus au 2 rue Ange Gouin. Les services administratifs de l'EHPAD ont quelques soucis, car un changement d'adresse équivaut à un changement de SIRET.

Pour mettre fin à ces soucis, le directeur de l'établissement a demandé que le conseil puisse délibérer sur le changement d'adresse de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « résidence le Grand Champ ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, mentionne que l'adresse de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « résidence le Grand Champ » est le 9 rue des Clouettes.

2017/037

Garantie d'un prêt à l'AEPEC école saint Joseph de Maxent

Par délibération 2016/071 en date du 6 juillet 2016 le conseil municipal a émis un avis de principe sur la demande de l'association gestionnaire de l'école saint Joseph de Maxent pour garantir un prêt.

Le président de l'association a transmis un document de la banque indiquant le montant du prêt, soit 298 460,00 €, et demandant la caution personnelle et solidaire de la commune de Maxent à hauteur de 50 % du financement.

En 2006, la commune avait participé à la garantie d'un prêt de 160 000,00 € à hauteur de 50 %, soit 80 000,00 €. Au 1^{er} janvier 2016 le capital garanti restant dû est de 48 934,18 € (part de la commune). Or ce prêt a été renégocié et est incorporé dans le montant de 298 460,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération 06/103 en date du 6 décembre 2006, garantissant un emprunt de 160 000,00 € à hauteur de 50 %,
- s'engage à garantir l'emprunt de l'A.E.P.E.C. – école privée saint Joseph 6 rue Pierre Porcher à Maxent à hauteur de 50 % d'un montant de 298 460,00 € contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, caisse de Plélan-le-Grand, au taux nominal de 1,30 %, sur une durée de 216 mois.